

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Département de la Dordogne

## ARRETE MUNICIPAL

### **INTERRUPTION DE CIRCULATION POUR MARCHÉ HEBDOMADAIRE AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY**

Le Maire de la ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation du marché hebdomadaire du vendredi matin autour de la place Allende et sur les dépendances de la chaussée de l'avenue De Lattre de Tassigny

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'avenue De Lattre de Tassigny sera fermée à la circulation entre l'entrée du centre social et son intersection avec les rues E. Cotton et Tananarive de 5 Heures 30 à 13 Heures chaque vendredi à partir du 24 Octobre 2008 .

**ARTICLE 2** : L'accès à la résidence sera maintenu

**ARTICLE 3** : La signalisation nécessaire pour assurer la sécurité publique sera mise en place par les services techniques municipaux..

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur des Routes Départementales et Monsieur le Directeur la Général des Services de la Mairie sont chargés respectivement de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES et aux extrémités du chantier.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,  
Le 10 Octobre 2008



LE MAIRE,  
Pour le Maire  
L'Adjt. Délégué

Jean-François MARTINEAU